



## Assemblée Générale APRC 2023

Les 18-19 mars 2023, Maison de la Salle, 78 rue de Sèvres – 75006 Paris

### Samedi 18 mars 2023

Nous sommes 46 présents, dont 36 votants, avec 106 pouvoirs, soit un total de 142 voix. La majorité absolue = 72 voix.

**13h30 Ouverture de l'Assemblée Générale statutaire** par le président :

**Présentation du rapport moral et d'activités** (voir le bulletin n°91 – février 2023).  
Notre Assemblée Générale est sous le signe de la transformation et de la continuité.

#### **1) Transformation dans nos effectifs :**

En décembre nous étions 429 inscrits au fichier APRC, aujourd'hui 415. Cette différence tient au fait que ceux qui n'ont pas renouvelé leur cotisation depuis 2020 ont été archivés. En 2024, les effectifs s'amenuiseront encore un peu parce que 41 adhérents n'ont pas renouvelé leur cotisation depuis 2021.

Il faut cependant relativiser cette perspective puisque nous enregistrons de nouvelles adhésions : 24 en 2022, plusieurs autres depuis le début de l'année.

#### **2) Transformation dans notre communication**

Grâce au travail persévérant de l'équipe qui se réunit régulièrement sous la houlette de Christian, grâce à l'expertise de chacun, grâce à la gestion minutieuse des billets, des articles et des commentaires, notre site est consulté par beaucoup et très bien référencé. La réforme des retraites semble donner idée à des journaux et revues de diffusion nationale de parler de nous ou de nous contacter sur la retraite des AMC : le Monde, la Croix, la Vie.

#### **3) Transformation dans notre activité**

- Au CA d'abord. Parmi nos invités permanents, plusieurs étaient en activité. Cela nous a conduits à nous adapter avec des réunions essentiellement en visio, le soir. Leur présence nous a amenés à nous poser des questions, à entendre leurs interpellations sur des façons de faire que nous tenions pour acquises. C'est certainement une opération à renouveler dès que possible.

- Dans la gestion des demandes que nous recevons ensuite. les personnes se tournent vers nous car elles sont désemparées et demandent réparation des préjudices que leur ont causé le fonctionnement discriminatoire de la Cavimac ou/et l'incurie d'institutions culturelles, qui ne se sont pas, ou mal, acquittées de leur devoir d'affilier leurs membres à une caisse de retraite. La prise en charge de dossiers juridiques a commencé à se faire dans certaines régions : le Nord, la Bretagne, Rhône-Alpes, les Pyrénées. L'arrivée en nombre de nouveaux dossiers nécessite une accélération en ce domaine.

- En attendant que le Conseil d'État rende son avis dans le cadre de la procédure que nous avons engagée au sujet de l'exécution ou non de son arrêt de 2011 sur l'article 1.23 du règlement intérieur de la Cavimac, nous allons être amenés à prendre position sur les demandes actuelles de la caisse des cultes : saisine systématique de la CRA, fourniture de témoignages sur les périodes de postulat et de noviciat avant 2006.

#### **4) Transformation dans nos relations externes**

Nous avons des liens avec des associations voisines de la nôtre par leurs actions auprès des victimes des comportements et des emprises sectaires. Dans la perspective d'une meilleure connaissance mutuelle, nous avons invité divers partenaires potentiels. L'AVREF, le réseau VERO, l'UNADFI ont répondu favorablement. Nous aurons donc un échange, sous forme d'une table ronde, sur le respect des droits sociaux et de la liberté des personnes.

#### **5) Continuité de nos démarches dont témoignent les questions qui restent posées**

\* La revalorisation des petites retraites pour que tous finissent par obtenir une retraite convenablement calculée ... les 1200€ annoncés par le Gouvernement.

\* Notre politique face aux demandes de la CAVIMAC.

\* Le renouvellement du CA de l'APRC et la question de la présidence.

\* La représentation des Anciens Ministres des Cultes (AMC) au Conseil d'Administration de la CAVIMAC : 2 suppléants à trouver pour remplacer Christiane PAURD et Jean DOUSSAL que nous tenons à remercier pour leur patience et surtout l'énorme travail porté par Jean, en particulier, pendant 14 années.

\* Notre sollicitation des politiques en vue de déposer un amendement au Sénat. Même si nous avons fait chou blanc, une sénatrice a pris connaissance de notre demande, c'est une ouverture pour la suite.

\* Nos démarches auprès du Conseil de l'Europe par le biais de l'ESAN pour dénoncer le non-respect de la charte sociale européenne signée par la France sont toujours d'actualité, même si pour l'heure la réforme des retraites en cours va nous contraindre à surseoir. Il faut travailler le dossier avec les faits nouveaux qui sont intervenus dans nos litiges avec la Cavimac.

Le rapport moral et d'activités est approuvé à l'unanimité.

#### **Débat**

\* Au sujet de la représentation des AMC (anciens ministres du culte) à la Cavimac

Les AMC représentent 20% des pensionnés de la Cavimac, soit 7200 allocataires. Le rôle des nouveaux délégués sera d'écouter d'abord et d'espérer être écoutés, sinon entendus un jour pour faire comprendre qu'avec le vieillissement des communautés le règlement des arriérés, y compris pour les restés, devient une démarche qui peut s'avérer payante à moyen et long terme. Certaines communautés y songent déjà.

### \* Sur l'existence de la Cavimac

Elle n'est pas un régime spécial. La réforme des retraites ne la fera pas disparaître puisqu'elle est associée au Régime Général. L'église catholique n'a voulu entrer dans le régime général, ni après 45, ni en 78, pourtant maintenant il lui sert de parapluie et reverse cette année à la caisse des cultes 90M d'€ pour la Vieillesse et 120Md'€ pour la maladie, autant que de besoin, bien au-delà de la compensation démographique, contrairement à ce que laissait entendre M. Varnier dans l'article récent de La Croix. La formulation de ses propos donnait presque à entendre que la Cavimac contribue au financement du régime général !

### \* Sur le fonctionnement de la Cavimac

Il y a eu 3 commissions consultatives en 2022 ; les administrateurs de la CAVIMAC ont connaissance des dates de ces commissions, mais pas de leur avis.

Il existe par ailleurs, au sein de la caisse, des commissions où la candidature des AMC est systématiquement rejetée pour qu'on ne puisse pas apporter contradiction ou questions intempestives, en particulier la CRA et la commission d'affiliation.

### \* Au sujet de l'évolution de l'APRC

- Avec les nouveaux dossiers, notre action est en train de se transformer. Ce n'est plus ce que nous avons été. Au départ, les objectifs de l'APRC étaient différents : il s'agissait de militer pour que tous aient une retraite convenablement calculée. Nous avons changé sur ce point. En cherchant prioritairement à faire valider des trimestres, ne risquons-nous pas de devenir comme un conseil juridique ?

- A l'origine, le but de l'APRC était d'avoir une retraite convenable, sans entrer dans des considérations religieuses. C'est la base de calcul qui est mauvaise. Elle ne prend pas en compte les avantages en nature dont disposent ceux qui sont restés.

Les démarches juridiques ont pour but de faire évoluer la CAVIMAC. La revendication première demeure : le but premier de l'APRC reste de faire que tous bénéficient d'une retraite convenable grâce à ce qui est obtenu devant les tribunaux dans des dossiers individuels. Le paysage a changé.

- Nous sommes ici pour faire valoir, certes, nos droits, mais il y a une question de justice. Nous sommes là aussi pour d'autres. C'est une façon de lutter contre les emprises. Ça demande de la force. On le fait aussi pour ceux qui n'ont pas cette force de sortir, de réclamer leurs droits. Une retraite convenable est dépendante de l'ensemble des trimestres validés. Les démarches individuelles peuvent faire avancer les démarches collectives.

- L'action au sein de l'APRC instaure un lien de solidarité dans un environnement collectif. La question du niveau de retraite est liée au statut des clercs, à la loi Viatte (1950), qui ne tient pas compte de la question du salariat. Il y a un combat de fond à maintenir pour faire bouger les lignes. Ce devrait être une urgence pour les cultes. La réflexion de l'évêque de Poitiers, WINTZER, au sujet du statut des prêtres est intéressante : il évoque la possibilité de considérer les prêtres comme des salariés, dans sa publication « Abus sexuels dans l'Église : des scandales aux réformes ». Le cléralisme a beau être dénoncé, il a la vie dure.

## **Rapport financier : exercice 2022** (voir le bulletin n°91 – février 2023)

Charges : provision pour le retard de paiement du bulletin (l'entreprise n'a pas fait parvenir ses factures)  
Produits : les cotisations  
les dons pour AG  
des dons exceptionnels

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 4 237€. Il peut aller dans les provisions de soutien aux démarches juridiques.

**Avis des vérificateurs aux comptes** : Catherina HOLLANDE et François HUBERT affirment que les comptes sont sincères, justes et irréprochables.

Il est donné quitus à la trésorière.

L'assemblée Générale approuve le rapport financier 2022 à l'unanimité.

## **Budget prévisionnel 2023 (bulletin n°91 pages 16 et 17)**

Risque de déficit en fin d'année pour un montant estimé à environ 5000€.

Le bénévolat, hors budget, représente 4 926 heures soit équivalent de 77 000 euros.

## **Table ronde** – Animateur : Michel NEBOUT

Les participants sont invités à se présenter :

Jean-Luc DEXEMPLE est président de l'AVREF. Cette association apporte aide aux victimes des dérives de mouvements religieux en France, en Europe, et à leurs familles. Elle a été fondée, il y a 25 ans pour aider les victimes de la communauté des frères St Jean.

« Nous nous occupons des victimes d'abus spirituels, mais nous avons été dépassés par les abus sexuels. Nous aidons les victimes à trouver un avocat, un soutien psychologique et à récupérer les trimestres pour la retraite. Sur ce point votre aide nous est précieuse. Nous pensons qu'il faut nous entraider encore plus étroitement entre associations. »

Anne PENICAUT et Chantal DUPONT représentent le Réseau Véro. Il a été fondé en 2014, sans avoir, à proprement parlé, de structures officielles : c'est un réseau d'entraide de « pair à pair ».

« Cela nous permet d'avoir une approche très souple, à l'écoute des besoins immédiats de ceux qui font appel à nous, une approche positive sur des points précis : recherche de logement, d'emploi, de prise en charge psychologique et spirituelle, mais aussi rédaction de CV, conseils en matière de « looking »... L'entraide s'étend à l'APRC pour tout ce qui concerne la retraite.

Nous avons été contactés par 380 personnes, toutes différentes. Nous leur apportons un soutien basé sur des expertises précises. Nous sommes 9 pour assurer la coordination, épaulés par 30 « bienveillants » et 60 experts : coachs, psy, DRH ..., tous bénévoles.

Nous sommes sollicités par des sortants de séminaires, mais aussi, et de plus en plus, par des personnes qui ont de nombreuses années de vie communautaire derrière elles. Notre ambition est de créer des réseaux sur toute la France, pas seulement sur la région parisienne, en fonction des sensibilités et des demandes.

Marie DRION représente l'UNADFI : Union nationale des Associations de Défense des Familles et de l'Individu. Cette organisation prend la défense de tous ceux qui sont ou ont été victimes de dérives sectaires en tout genre : cultuelles, médicales, théosophiques, voire familiales. Elle a été en contact avec l'APRC par l'intermédiaire d'un article de Jean DOUSSAL paru dans leur revue *Bulles*.

« Le gros problème induit par les dérives sectaires est celui de la rupture avec les proches, les amis et, plus généralement, la société ; à la sortie d'une emprise sectaire c'est un long cheminement qui s'engage. Il faut retisser des liens, restaurer le tissu social. »

Christiane PAURD et Jean-Pierre MOUTON représentent l'APRC qui a été fondée en 1978, pour obtenir de l'épiscopat une retraite convenable : calculée sur la base de celle des prêtres restés dans l'institution en tenant compte de leurs avantages en nature.

« L'APRC voit les conséquences financières des années cultuelles avec des droits à la retraite plus ou moins respectés et, dans tous les cas, des pensions d'autant plus faibles qu'on a passé beaucoup de temps dans l'institution. »

### **Comment préserver la citoyenneté des personnes, leur liberté face aux emprises ?**

AVREF : Il existe de nombreuses associations plus ou moins déclarées.

Dans les années qui viennent il serait peut-être souhaitable, si nous voulons être plus efficaces, de nous réunir une fois ou deux par an pour trouver des solutions concrètes et pouvoir mieux informer les gens sur des questions précises : que faire pour se loger ? pour la sécurité sociale ? Pour une visite médicale, trouver du travail... Nous pourrions peut-être avoir des fonds pour cette tâche, comme c'est le cas d'une association en Suisse.

Réseau Vero : Comment préserver la liberté des personnes ?

- 1- Écrire et documenter ce que nous voyons, capitaliser nos expériences et nos observations.
- 2 - Être à l'écoute des personnes qui ont souffert de systèmes très hiérarchisés, très structurés. Préserver notre souplesse de propositions pour ne pas entrer dans une logique de procédures, mais coller au plus près des demandes car nous savons d'expérience qu'il n'y a pas un cas similaire à un autre.
- 3 – Nous avons un vade-mecum du sortant, pour donner des informations urgentes. Par exemple : comment faire pour la CMU ? Vers qui se tourner pour bénéficier d'aides sociales... Notre souci est de mettre les personnes en route. Nous sommes sensibles au fait qu'elles aient à la fois un accompagnement spirituel et un accompagnement psychologique adapté.

Nous nous présentons aux communautés pour réfléchir sur ce qu'elles peuvent faire. Une sortie de communauté est un événement qui n'est jamais anodin, mais la plupart des supérieurs n'ont pas été formés à cette question. Il nous apparaît souhaitable que les sorties soient envisagées dans leurs conséquences psychologiques, spirituelles, économiques, financières pour la personne qui sort, comme pour la communauté.

APRC : Il y a eu une époque où les personnes qui contactaient l'APRC avaient peur de retomber dans une secte ou sous emprise. Nous devons y demeurer attentifs dans la gestion des démarches que nous pouvons proposer. Un travail d'ajustement doit être fait avec les personnes dans la manière d'aborder leur dossier.

Réseau Véro : La maturation est longue et douloureuse. Souvent le souci des sortants est de ne pas mettre en cause la communauté d'où ils viennent.

APRC : Demander de l'argent, réclamer des cotisations quand on part est d'autant plus difficile qu'on a fait l'expérience, comme tous les membres de la communauté, d'une frugalité quotidienne, même si la congrégation a des moyens. Il faut du temps pour entrer dans cette démarche sans trop de culpabilité. D'autant que recevoir de telles demandes peut être vécu dans la communauté comme une agression, dans un premier temps, de celle ou celui qui les reçoit, ne serait-ce que sous la forme d'une lettre en RAR, même si la nécessité en a été expliquée.

AVREF : A un frère qui partait, une communauté a donné une carte bleue. Il ne s'en est pas servi par peur qu'on ait pu savoir ce qu'il dépensait. Il avait l'impression de demeurer sous emprise. Ce sont des réalités psychologiques délicates et difficiles.

UNADFI : Le ré-apprentissage de la vie en société, l'ouverture à des droits, l'appel à des instances sociales nécessitent un travail psychologique de longue haleine, de même que la question de la liberté, de la citoyenneté. Pour les enfants issus de sectes, c'est encore plus difficile. Ils sont comme des migrants qui ne connaissent la société qu'avec les repères qu'ils ont reçu ailleurs, dans la secte, depuis l'enfance. L'isolement social est tel que certains y retournent, d'autres se suicident, d'autres deviennent fous...

Réseau Véro : La désocialisation se révèle en pleine lumière, au moment de la sortie. Quand on quitte une communauté, le sol se dérobe sous nos pieds. La resocialisation permet de se retrouver soi-même. Un coach peut aider à entamer un cheminement. Il se fait par petits pas. La « pair-aidance » peut être utile pendant un temps, mais aussi un soutien amical et bienveillant. Tous ces facteurs peuvent permettre de briser la glace et ouvrir un possible. Des gens qui parlent entre eux simplement ! ... « moi, ça fait 4 ans, et maintenant, ça va mieux » peuvent permettre de se reconstruire, même avec sa blessure.

APRC : Les personnes qui font appel à nous sont souvent face à un problème structurel. En religion, elles se sont engagées dans une institution englobante qui établissait un statut social particulier, avec un caractère sacralisé. Cela augmente la difficulté de retrouver son identité car quelque chose s'est construit qui a atteint dans les fibres les plus intimes du moi.

### **Débat :**

- Il est fondamental de dire aux personnes : oui vous avez existé et vous avez des droits, contrairement ce que m'a dit la CAVIMAC quand elle m'a envoyé des courriers pour me dire que je n'avais jamais été religieuse, que je n'existais pas.

- Difficile de contacter le réseau Véro... ?

Nous n'avons pas de site internet, nous privilégions le bouche-à-oreille. Notre rêve est que plus personne n'ait besoin de nous, pourtant depuis janvier, chaque semaine on nous contacte. Nous avons une adresse mail : [reseauvero@gmail.com](mailto:reseauvero@gmail.com)

- UNADFI : Certains s'entraident énormément via les réseaux sociaux avec des itinéraires qui sont surprenants et différents, mais nous manquons de professionnels qui connaissent les problématiques de sortie de secte. Les proches ont besoin de beaucoup d'aide. Des structures existent aux USA, au Royaume-Uni. Ce sont des organisations créées par d'anciens membres.

- Il m'apparaît essentiel de créer des partenariats avec des associations comme ATD quart monde, Emmaüs de l'abbé Pierre, le Secours populaire. Il faut aussi connaître le droit et développer la communication.

- La bonne intuition du réseau Véro est précisément le réseau.

- Réseau Véro : Nous ne sommes pas une entité juridique, c'est l'une de nos forces car tous nos échanges sont basés sur le seul fait de se connaître, de se faire confiance et de laisser une entière liberté par rapport aux services que nous pouvons offrir. Le réseau est une autre approche que les grandes organisations.

- Je reçois des jeunes prêtres, des religieux qui vont très mal dans leur ministère. Je ressens que l'institution est désemparée devant les abus d'autorité.

- Parler est indispensable et salutaire : « Je suis partie après 25 ans, suite à un conflit d'autorité. J'ai mis 4 ans à aller mieux. Des amis m'ont tendu un miroir en me disant : « Tu vis un divorce et un licenciement en même temps ».

- « J'ai été dans une communauté sectaire. J'attends que chaque association soit compétente dans son domaine, mais il n'y a que moi qui puisse me sortir de l'emprise que j'ai subie. La liberté, c'est moi qui me reprends en main par des contacts librement établis. Il est indispensable que chacun reste dans son domaine. »

- De quelle manière pourriez-vous faire une action de prévention et rappeler les droits fondamentaux des personnes : accès aux soins, aux droits sociaux, pour qu'ils soient respectés ?

C'est sur cette question que prennent fin nos échanges. Que tous soient remerciés de leur participation.

## **18h30 renouvellement du CA**

Gisèle MOIGNO met fin à son mandat. Nous la remercions vivement pour sa rigueur et sa réactivité dans la gestion de notre intendance et des conventions, d'autant que nous ne lui avons pas toujours simplifié la tâche avec des changements de dernière minute ou des informations transmises trop partiellement.

### **Candidatures au CA**

Quatre candidats se sont déclarés : Cécile AZARD, Christine BOCKAERT, Brigitte TETART, Jean-Louis WATHY.

**Résultats du vote à bulletin secret.** Électeurs 142, suffrages exprimés : 142

Cécile AZARD a obtenu 142 voix  
Christine BOCKAERT a obtenu 142 voix  
Brigitte TETART a obtenu 142 voix  
Jean-Louis WATHY a obtenu 142 voix.

Félicitations et bienvenue au CA.

NB : Jean-Pierre MOUTON, devant l'impossibilité de trouver pour l'instant un remplaçant, accepte, contrairement à ce qu'il avait annoncé, de continuer au CA pendant 1 an, mais il ne préparera pas la prochaine AG.

**Soirée spectacle** : Chansons et poésies d'Anne Sylvestre par l'artiste Marie FORTUIT.

## **Dimanche 19 mars 2023**

Réunion du nouveau CA pour l'élection du bureau.

### **09h00 Présentation du nouveau Conseil d'Administration :**

Président : Jean-Pierre MOUTON  
Vice-président : Jean-Louis WATHY  
Trésorière : Josiane : ETCHEGARAY  
Secrétaire : Luc GOURAUD  
Administrateurs : Cécile AZARD  
Christine BOCKAERT  
Brigitte CLAUDE  
Gérard DUBUS  
Maryse DUBUS  
Christiane PAURD  
Christian QUINTIN  
Brigitte TETART



## Questions informations et orientations :

**1) Site internet** : Christian QUINTIN anime, depuis 3 ans, une équipe efficace, avec : Michel NEBOUT, comme responsable de la communication, Georges DELENNE en est la cheville ouvrière du fait de sa compétence technique, Maryse DUBUS est très active dans la gestion du fichier et des commentaires, Jean DOUSSAL veille à la production régulière des billets. L'entreprise Just'in continue à assurer la maintenance.

Le site est visité par des milliers de personnes. Plus vous y allez, mieux il se place sur le réseau. Pour la connexion à l'espace adhérent, le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes : votre adresse internet, telle que vous nous l'avez communiquée. C'est pourquoi si vous en changez, il est important de nous le faire savoir.

De même pour votre adresse postale qui permet de recevoir le bulletin « Agir Retraites ».

## 2) Les demandes de la CAVIMAC et la question posée au Conseil d'Etat

- Quand sont constatées des erreurs dans les relevés de carrière, pour récupérer les trimestres avant 2006, la CAVIMAC demande des témoignages en plus de l'attestation de l'autorité cultuelle. Ce faisant, elle jette une suspicion sur les institutions religieuses, car l'attestation employeur est suffisante pour l'ouverture des droits sociaux. En demandant des témoignages extérieurs, elle laisse entendre que l'attestation employeur est insuffisante. Il faudrait alerter les communautés et les administrateurs au CA de la CAVIMAC sur la suspicion fraude que cela laisse entendre.

- La CAVIMAC n'appelle pas les cotisations avant les vœux. C'est pour cette raison que je propose de ne pas fournir de documents complémentaires à l'attestation employeur (en précisant la vie communautaire et l'activité religieuse).

- Beaucoup de demandes arrivent actuellement :

- a) si nous refusons d'envoyer des documents complémentaires, nous obligeons les plaignants à aller au tribunal ;
- b) des dossiers simples prennent un temps qui pourrait être épargné si nous fournissons ces documents. Il faut s'adapter avec plus de souplesse.

- Question : le fonctionnement de la CAVIMAC correspond-il aux articles que la France a ratifiés au Conseil de l'Europe ? Non ! alors il faut pointer les problèmes : en particulier en ce qui concerne le règlement de la CAVIMAC et déposer une plainte auprès de la Cour de Justice européenne.

- Demande : que les représentants des AMC à la CAVIMAC mettent à l'ordre du jour la question de cette demande de documents.

- Réponse : Cela a été fait, le directeur a réagi sèchement et balayé la question.

- Avoir une position claire de l'APRC aiderait chacun. Bien sûr, la personne est libre de son dossier, mais ce serait une aide pour que chacun puisse se déterminer.

- Les délégués des AMC peuvent-ils demander qu'il y ait à la Cavimac une commission, dédiée à ce sujet ?

-La motivation de la CAVIMAC est de décourager ceux qui font des demandes, car ce n'est pas toujours facile de trouver un témoignage.

- Il est impératif de ne pas mettre en péril la question au Conseil d'État.

**Orientation** : l'APRC affirme son soutien plein et entier à la démarche devant le Conseil d'État.

⇒ **approuvée à l'unanimité**

### **3) La commission consultative**

- Une action est-elle envisageable pour récupérer les documents de la Commission consultative ?

- Un droit d'accès aux documents administratifs existe. Il faudrait que l'APRC en fasse la demande. La démarche est compliquée. Il faudrait l'aide d'un avocat.

- Il y a plusieurs niveaux :

a) demander le rapport, l'ordre du jour de chaque commission consultative.

b) demander au juge de tenir compte des faits, pas seulement du rapport de la commission consultative.

- On peut demander à avoir les rapports, mais à la CAVIMAC, tout n'a pas à être transmis au CA.

### **4) La Cour Européenne**

Il faut aller à la cour européenne pour faire condamner les responsables des dysfonctionnements de la caisse des cultes. En France, on tourne en rond. Il faudrait que quelqu'un de l'APRC travaille en permanence sur ce sujet.

- La question sera mise à l'ordre du jour du prochain CA.

### **4) Sur la réforme des retraites** : A la suite des informations transmises par Michel.

- J'ai rêvé que le MICO (minimum contributif) pourrait être majoré. Son augmentation aurait induit une augmentation des petites retraites au prorata des temps d'affiliation.

- Le problème de fond est que des milliers de français n'ont pas de caisse ou ont eu des caisses défaillantes. La bataille n'est pas simple : il y a ceux qui ont travaillé toute leur vie sans être déclarés.

- Une retraite convenable pour tout le monde, cela signifierait que la France exige qu'aucun de ses citoyens ne puisse être à la retraite sans une pension suffisante, mais ce n'est pas le cas : avec l'USM2, je touche 320€ de retraite, c'est 420€ pour une carrière complète. Nous espérons que les évêchés compenseraient, mais ils ont décidé que c'était une aide sociale, prenant en compte les revenus du conjoint. C'est insupportable. Nous sommes plusieurs dans cette situation.

- Quand la CEF a décidé à l'Assemblée de Lourdes d'attribuer l'USM2 sous condition de ressources, prenant en compte les revenus du conjoint, elle n'a pas vu le problème humain qui était derrière.

- Lorsque l'USM2 est apparue, il n'était pas impossible d'obtenir la même chose pour les religieux et religieuses. Peut-on relancer cette dynamique pour les ex-religieux(se) ?

**Orientation** : l'APRC réaffirme que l'objectif premier de l'association est d'obtenir une retraite convenable pour tous. Elle continuera à soutenir toute initiative qui va en ce sens.

⇒ **Adoptée par 138 voix pour et 4 abstentions**

## 5) Information sur le règlement des arriérés.

La CAVIMAC fait de la désinformation. Il s'agit d'instiller le doute, en ne proposant que la possibilité de rachat des trimestres. C'est une mesure limitée à 12 et très onéreuse, ce qui décourage les communautés. Il devient urgent de leur faire savoir qu'elles ont la possibilité de régler leurs arriérés à moindre coût.

- De quelle manière et qui informe-t-on ?

- faire un billet sur le site APRC ?

- Nous pourrions communiquer l'existence de cette possibilité à nos collectivités d'origine ?

- En informer la CORREF ?

**Orientation** : l'APRC se propose d'informer les collectivités culturelles de l'avantage qu'elles auraient à payer leurs arriérés de cotisation auprès de la CAVIMAC pour les partis, comme pour les restés.

⇒ **Adoptée par 137 voix et 5 abstentions**

## 6) Juridique

Joseph AUVINET fait un point rapide sur les actions en cours. Il signale que de nombreuses affaires arrivent : à Lyon, Pau, Rennes, Montpellier, Toulouse, Colmar. Il faut des référents dans chaque région pour suivre les dossiers.

## 7) Représentants des AMC au CA Cavimac

François HUBERT et Isabelle SAINTOT seront proposés comme titulaires, Christine BOCKAERT et Jean-Pierre MOUTON acceptent de compléter l'équipe comme suppléants.

Proposition : Alexis RIGOT, adhérent originaire de St Étienne, a le projet de faire un documentaire au sujet des anciens des cultes et de proposer une réflexion sur les choix qui ont été faits, sous forme d'un documentaire filmé qui donne à penser et qui sera soumis à l'accord des interviewés. Si vous êtes prêts à y participer, voici son adresse courriel : [alexis.rigot42@gmail.com](mailto:alexis.rigot42@gmail.com)

**Jean-Pierre MOUTON, Président**

**Luc GOURAUD, secrétaire**